

2010-2020
DIX ANS AU SERVICE DES
FAMILLES DU JURA BERNOIS



Rapport annuel 2021

www.aemojb.ch

info@aemojb.ch

032 481 37 79

Pl. de la Gare 3

2710 Tavannes

Contenu

Mot du Président.....	3
Membres du comité de l'Association AEMO du Jura bernois en 2021	4
Membres du personnel de l'Association AEMO du Jura bernois en 2021	4
Rapport du responsable de l'AEMO	5
1. Introduction.....	5
2. Mission (compléments sur le site www.aemojb.ch)	6
3. Moyens.....	6
4. Organisation du travail.....	7
5. Evolution des suivis du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2021	8
6. Alternatives aux placements	9
7. Types de suivis – Problématiques aggravantes.....	10
8. Fin du suivi.....	11
9. Suivis « sans suite »	12
10. Retour des familles – Questionnaires de satisfaction	13
11. Commentaires des parents (exemples).....	14
12. Travail en réseau – Représentation.....	15
13. Formation continue – Supervision	15
14. Administration – Gestion – Comptabilité.....	16
15. Conclusion	17
16. Remerciements	17
17. Annexes	18

Mot du Président

C'est toujours avec une grande fierté que je préside notre magnifique association ! Quand bien même la pandémie a évidemment encore nécessité une prudence particulière pour l'accomplissement de notre mission, notre service a toujours réussi à remplir sa mission, soit venir en aide aux familles. Je remercie une fois de plus tous nos collaborateurs pour leur engagement sans faille.

Si les interventions dans les familles font désormais partie de la routine, cette dernière année fut également marquée par les festivités officielles de notre 10^{ème} anniversaire, festivités retardées pour cause de pandémie. A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'entendre notre Conseiller d'Etat, M. Pierre Alain Schnegg s'engager pour la pérennisation de notre association. Cette affirmation s'avérera oh combien importante par la suite, puisqu'une nouvelle répartition des tâches de l'Etat dans les diverses directions pouvait représenter un défi de taille pour notre survie.

En effet, dorénavant, toutes les institutions en charge d'enfants seront gérées par la DIJ, et non plus diverses directions comme jusqu'à présent. Nous avons bien entendu anticipé ce changement de paradigme. Ainsi, nous avons sollicité un entretien avec la DIJ pour expliquer les buts et le fonctionnement de notre service. Rapidement, nous avons constaté que la DIJ ne disposait pas des bases légales pour « nous accueillir », et donc nous soutenir financièrement comme jusqu'à présent. Notre mission première s'inscrit dans le cadre de la prévention, et à ce titre, fait donc encore et toujours partie de la DSSI. Pouvoir continuer de travailler avec cette direction était pour nous très important pour deux raisons majeures. D'une part, pouvoir continuer de travailler avec une administration qui connaît notre fonctionnement et notre spécificité, mais aussi demeurer sous la houlette de notre Conseiller d'Etat francophone, personne que nous n'avions plus besoin de convaincre de l'utilité et de la nécessité de notre action.

Autre élément stratégique d'importance, le comité s'est également attelé à préparer l'avenir, car nous étions informés du désir de notre responsable de toujours, M. Willy Baumgartner, de profiter d'une retraite méritée en été 2022. Nous avons ainsi préparé à la fois cette succession, en prévoyant le processus de sélection immédiatement au début de 2022, mais également les premiers changements au sein du comité depuis notre fondation.

Enfin, votre serviteur s'est également investi dans les réflexions liées à l'avenir de l'AOUP, association à laquelle l'AEMO est intégrée.

En conclusion, je peux affirmer que malgré quelques changements structurels, votre comité a tout mis en œuvre pour assurer la pérennité de notre service. Si la présidence de ce comité est autant gratifiante, c'est évidemment grâce à l'engagement de tous les membres du comité, de nos collaborateurs et du chef du service qui rendent cette fonction autant plaisante ! Je m'en voudrais également de ne pas réitérer mes remerciements au canton, par le biais du Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, qui nous assure de son soutien inconditionnel.

Mai 2022, Peter Gasser

Membres du comité de l'Association AEMO¹ du Jura bernois en 2021

- | | |
|--|--|
| • Peter Gasser , Président | Député au Grand conseil bernois, co-président du SEfFB ² , membre du CJB ³ , médiateur scolaire, enseignant secondaire |
| • Antoine Bigler , vice-président | Président de l'AOUP ⁴ , ancien préfet |
| • Gilbert Ogy , secrétaire | |
| • Marika Sabatini | Procureure des mineurs, Ministère public des mineurs du Canton de Berne, Antenne du Jura bernois |
| • Patricia Gamma | Directrice du Service Social Régional de la Prévôté |
| • Marcel Winistoerfer | Maire de Moutier, enseignant spécialisé |
| • Alain Jobé | Secrétaire du SEfFB, enseignant secondaire |
| • Jean Vaucher | Membre de la PIEA ⁵ |
| • Dominique Desilvestri | Secrétaire de la PIEA |

Membres du personnel de l'Association AEMO du Jura bernois en 2021

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Willy Baumgartner | Responsable du service à 25 % et Intervenant socio-éducatif à 45 % |
| • Norina Messer | Intervenante socio-éducative à 70 % |
| • Dominique Bessire | Intervenante socio-éducative à 75 % |
| • Yves Chopard | Intervenant socio-éducatif à 60 % |
| • Charlotte Grosjean | Etudiante en formation (FP2-HES ⁶) |

Tous les collaborateurs de l'AEMO du Jura bernois sont, au minimum, au bénéfice d'un titre HES en travail social.

¹ Action Educative en Milieu Ouvert

² Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne

³ Conseil du Jura bernois

⁴ Association des Œuvres d'Utilité publique du district de Courtelary

⁵ Plateforme des Institutions pour Enfants et Adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone

⁶ 2^{ème} Formation Pratique en éducation sociale – Haute Ecole Spécialisée

Rapport du responsable de l'AEMO

1. Introduction

Notre rapport annuel a pour objectif de rappeler brièvement quels sont les buts et les moyens de l'AEMO et de présenter les divers types de situations dans lesquelles nous sommes amenés à intervenir. Nous tenons également à souligner la place importante de notre service au sein du réseau socio-éducatif régional et les réflexions menées afin d'adapter ou compléter nos prestations.

C'est avec quelques mois de retard (à cause du Covid-19) que l'AEMO du Jura bernois a fêté officiellement son 10^{ème} anniversaire. La conférence de presse du 8 avril 2021, que M. le Conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg a honoré de sa présence, nous a permis de résumer l'histoire de notre service et les multiples soutiens qu'il a pu apporter aux familles en difficultés (éducatives) de notre région. Les médias ont bien relayé notre message et nous les en remercions.

L'année écoulée a malheureusement été perturbée par les retombées de la pandémie. Même si ses effets ont été moins forts qu'en 2020, bons nombres de rendez-vous avec les familles et de séances de réseaux ont été reportés en raison de cas positifs et autres quarantaines.

Autres moments forts de l'année 2021, les contacts que nous avons eus à Berne pour clarifier la place de l'AEMO dans le dispositif cantonal en 2022. Après la rencontre du 7 octobre 2021 réunissant une délégation de l'Office des mineurs et les dirigeants de l'AEMO (Peter Gasser, président, et Willy Baumgartner, responsable du service), puis divers contacts avec la DSSI, il a été confirmé que : « *Les prestations de l'AEMO du Jura bernois sont fournies sans indications d'un service placeur et sur base volontaire. Les prestations de l'AEMO ont clairement un caractère préventif* ». En d'autres termes, l'AEMO du Jura bernois poursuivra sa mission telle qu'elle a été définie au terme du projet pilote en 2012, à savoir : Contrat de prestations avec la DSSI (Direction de la Santé, des Affaires sociales et de l'Intégration) qui finance l'intégralité du budget ; l'AEMO est reliée au dispositif d'intervention précoce et de prévention ; accès direct et gratuité pour les familles. Nous tenons à remercier M. Pierre-Alain Schnegg et ses services de leur reconnaissance et de la confiance qu'ils nous accordent afin que nous puissions poursuivre notre mission dans les meilleures conditions.

Vous trouverez d'autres informations liées au profil et au fonctionnement de l'AEMO sur notre site <https://www.aemojb.ch/> et sur notre flyer (cf. **Annexes 15.1 et 15.2**).

Comme d'habitude, nous insérons un certain nombre de données statistiques dans notre rapport afin que chacun puisse découvrir et analyser le fonctionnement et les caractéristiques d'un service éducatif ambulatoire tel que le nôtre. Aujourd'hui, plusieurs données recouvrent uniquement les cinq dernières années (de 2016 à 2020 – l'AEMO a été créée le 1^{er} septembre 2010), ce qui nous permet d'observer quelques évolutions, notamment au sujet des problématiques et du profil des familles qui nous adressent leur demande de soutien.

2. Mission (compléments sur le site www.aemojb.ch)

*Le but essentiel de l'AEMO est de **venir en aide aux enfants et parents du Jura bernois** confrontés à des difficultés éducatives et relationnelles dans le cadre familial.*

En intervenant idéalement de manière précoce, l'AEMO aide les familles à affronter et atténuer leurs difficultés afin d'éviter que la situation ne se dégrade. L'AEMO ne se substitue pas aux placements mais, dans certaines situations, elle représente une solution alternative.

*Ainsi, nous soulignons deux notions essentielles, à savoir : **le maintien des enfants et adolescents dans leurs milieux d'appartenance** (famille, école, vie associative, etc.) et **la prévention**.*

*Dans la pratique, nous constatons que notre action n'est pas uniquement orientée vers la résolution des problèmes, mais aussi vers la manière dont les familles peuvent les gérer et « **mieux vivre avec** ».*

Au-delà de la mission première de l'AEMO rappelée ci-dessus, nous suivons attentivement l'actualité et le développement des services et autres institutions de notre région en nous impliquant dans plusieurs associations et groupes de travail (nous y reviendrons plus loin). Nous assumons aussi notre rôle de « service formateur » en accueillant un.e étudiant.e en formation par année pour une période de cinq mois, en référence au partenariat défini avec la HES-S2.

3. Moyens

Le contrat de prestations que nous signons chaque année avec le canton de Berne nous permet de poursuivre les buts que nous nous sommes fixés. Le montant alloué à l'AEMO permet aux familles d'y accéder gratuitement.

Le personnel socio-éducatif peut intervenir sur l'ensemble du Jura bernois en se rendant au sein-même des familles. Les bureaux que nous occupons à Tavannes nous permettent de recevoir les membres de la famille pour les entretiens préalables et de tenir des séances internes (comité, colloque, supervision). Nous mettons également nos locaux à disposition d'autres services, associations ou professionnels de la région.

Notre dotation en personnel (2,75 EPT répartis entre 4 collaborateurs.trices à temps partiel) et la souplesse liée à l'annualisation des horaires de travail nous permettent d'absorber les nouvelles demandes lorsqu'elles sont nombreuses (avec quelques heures supplémentaires si nécessaire) et de récupérer lors des « accalmies » ou durant les périodes de vacances scolaires. Cette manière de procéder nous a aidés, jusqu'à présent, à ne pas freiner notre action avec une liste d'attente potentiellement dommageable pour les familles.

4. Organisation du travail

Les familles du Jura bernois peuvent bénéficier des prestations de l'AEMO sans passer par un service de protection de la jeunesse. Autrement dit, le canton nous laisse gérer le flux des demandes et la durée des suivis en toute confiance. Dès lors, il nous paraît important de pouvoir présenter l'organisation de notre travail et la répartition des heures qui nous sont allouées de manière transparente (cf. **Annexe 1**).

Nous tenons à rappeler que nous n'avons pas de personnel administratif. Le responsable du service dispose de 0,25 EPT pour la gestion de l'AEMO (comptabilité, salaires, RH, communication externe, représentation, etc.), tandis que chaque intervenant socio-éducatif tient lui-même ses dossiers (contrats, journaux, contacts avec le réseau, etc.).

Cette analyse du travail nous permet de suivre et de comprendre les fluctuations d'une année à l'autre (cf. **Figure 1**). C'est ainsi que nous observons clairement l'impact du Covid-19 sur le temps que nous avons passé avec les familles (diminution en 2020 de 11 % du travail « Directement orienté vers les bénéficiaires », soit les entretiens et les déplacements, et légère reprise en 2021). Durant la première vague, nous avons travaillé à distance de mi-mars à mi-mai et, globalement, les entretiens téléphoniques et par visioconférence ont été plus courts que si nous étions au sein de la famille. Nous avons également suspendu les visites à domicile au début de la deuxième vague, mais seulement pendant deux semaines. Le Covid-19 nous a aussi amenés à réduire fortement les activités de groupe.

En 2021, le temps consacré aux contacts avec le réseau, à la formation et aux supervisions a été moins impacté qu'en 2020, mais ce n'est que dans le courant de l'automne que nous avons pu reprendre notre rythme de croisière.

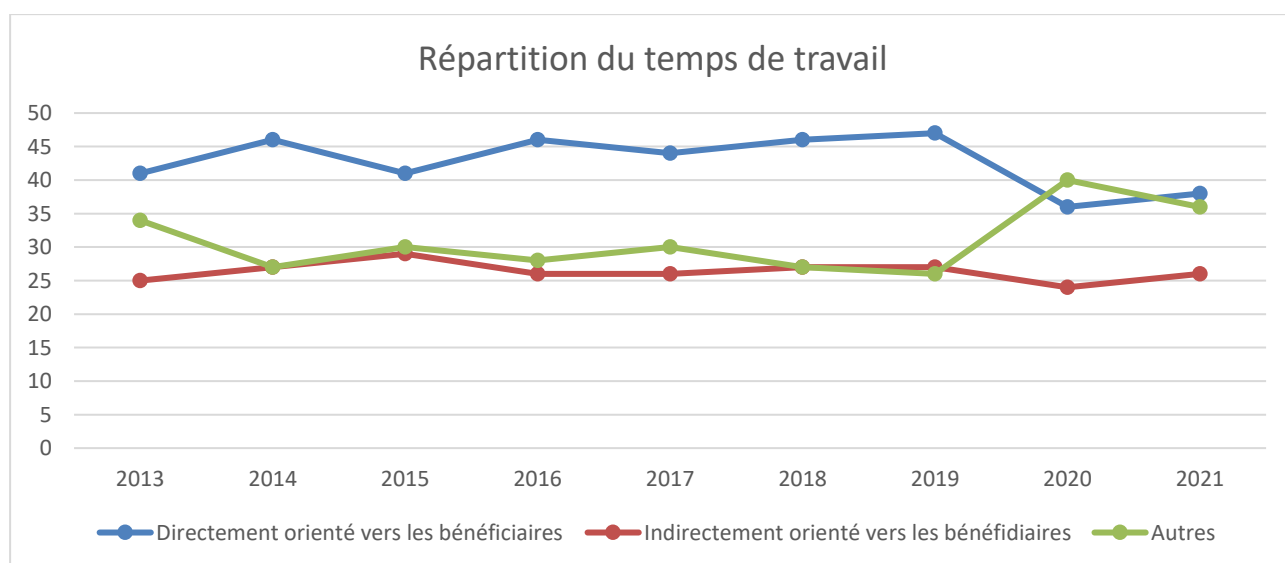


Figure 1

5. Evolution des suivis du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2021

Depuis l'ouverture de notre service éducatif en septembre 2010, nous avons reçu en moyenne une cinquantaine de familles par année (cf. **Figure 2**). Des 54 demandes que nous avons accueillies dans le courant de 2021, 10 en sont restées au stade des entretiens préalables pour diverses raisons que nous verrons plus loin. Durant la même période, 49 suivis ont pris fin. L'intensité des suivis (de 2-4 h par semaine à 1 h par quinzaine) et leur durée (en principe de 3 mois à 2 ans) sont variables. Au fil des années, nous constatons aussi que le nombre de dossiers réactivés (presque toujours à la demande des parents) a augmenté. Ils étaient 5 à fin 2021 pour un total de 56 depuis le début de notre activité.

Pour autant que cela se justifie, par exemple en évitant une mesure plus lourde ou contraignante, il arrive également que certains suivis se prolongent au-delà de deux ans.

Notons enfin que, dans notre région, le nombre de demandes n'a pas augmenté durant la pandémie.

Evolution des suivis du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2021

Suivis au...	Stade de la demande	Stade des entr. préal.	Classés sans suite	Prêts à démarrer	Suivis	Classés	Réactivés	Total
30.09.2010	2	3	-	-	-	-	-	5
31.12.2010	1	12	2	-	20	-	-	35
31.12.2011	19	5	11	-	16	19	-	70
31.12.2012	14	13	14	2	26	32	-	101
31.12.2013	9	8	27	-	42	64	1	151
31.12.2014	3	6	41	-	42	105	-	197
31.12.2015	9	9	48	4	25	145	6	246
31.12.2016	10	5	62	-	38	196	1	312
31.12.2017	5	3	73		30	237	4	352
31.12.2018	2	11	75	2	39	269	8	406
31.12.2019	5	4	94	2	36	318	9	468
31.12.2020	5	6	98	1	33	354	8	505
31.12.2021	4	2	108	1	31	403	5	554

Figure 2

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2021, nous avons rencontré au moins une ou deux fois 554 familles, soit plus de 1000 enfants et adolescents !

Rappelons enfin que les situations figurant dans le tableau sont celles pour lesquelles nous avons rencontré la famille. Depuis l'ouverture du service, nous avons enregistré 108 demandes supplémentaires qui ne sont pas allées au-delà des entretiens téléphoniques ou du premier entretien préalable manqué.

6. Alternatives aux placements

Même si ce n'est pas l'objectif premier de notre action (la prévention l'est davantage), nous rappelons tout de même chaque année que, dans certains cas, l'AEMO est une véritable alternative aux placements. Le tableau présenté en **annexe 2** mentionne les situations pour lesquelles le placement a été évité ou écourté en raison de la mise en place d'un suivi ambulatoire. Tout compris, le coût d'une heure d'entretien AEMO se monte environ à fr. 250.--. A titre d'exemple, un suivi assez soutenu pour deux enfants oscille entre fr. 12'000.-- et fr. 18'000.--. Le placement des deux mêmes enfants coûterait près de fr. 170'000.-- en comptant un prix de journée à fr. 250.--, soit une différence de plus de fr. 150'000.-- (sans compter le travail de l'APEA et des SSR lié à l'organisation et à l'accompagnement d'un placement institutionnel, souvent hors canton).

Ainsi, en 2021, le total des économies s'élève à env. fr. 782'000.--. Dans un petit service tel que le nôtre, les fluctuations d'une année à l'autre peuvent être importantes (cf. **Figure 3**). En effet, il suffit que deux ou trois familles avec plusieurs enfants soient concernées pour que les coûts varient fortement. Il n'en demeure pas moins que, sous cet angle-là, les quelques fr. 430'000.-- versés chaque année à l'AEMO s'avèrent être un « placement rentable ».

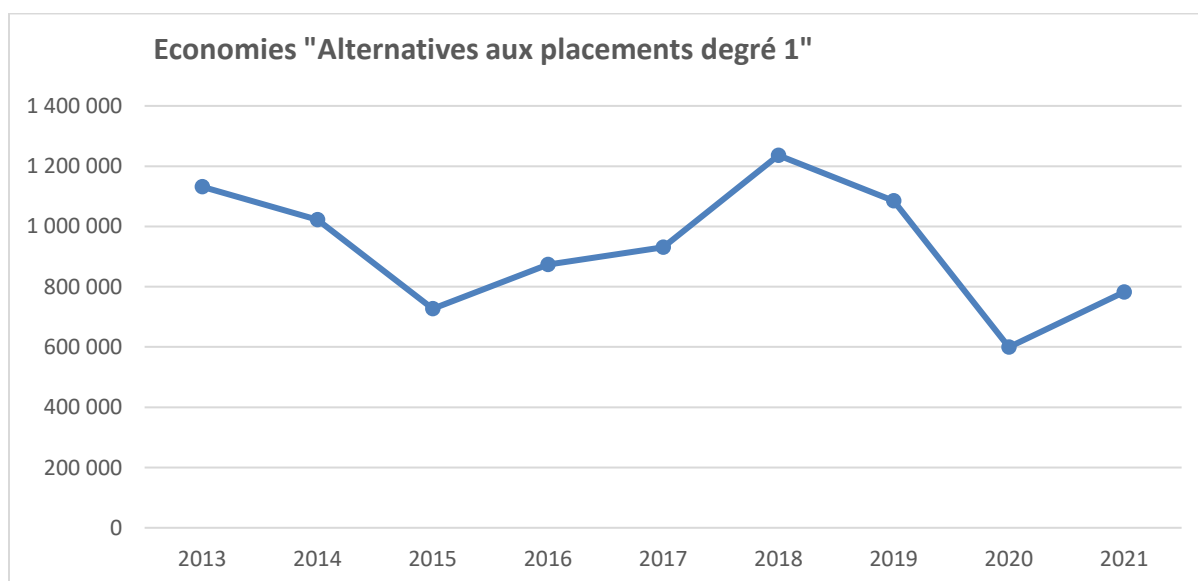


Figure 3

Nous verrons plus loin que l'action de l'AEMO ne s'oppose pas aux placements car, depuis l'ouverture du service, 39 suivis ont débouché sur un placement institutionnel. Pour certains, l'intervenant AEMO a contribué au signalement à l'APEA et/ou à l'accompagnement de la famille dans la démarche.

7. Types de suivis – Problématiques aggravantes

Par définition, la quasi-totalité des suivis AEMO relèvent de problèmes éducatifs. En parallèle, pour un tiers des situations, il est question de difficultés ou de préoccupations liées au parcours scolaire des enfants, notamment en raison de problèmes comportementaux. Nous trouvons dans une moindre proportion des enfants suivis par d'autres professionnels tels que pédopsychiatres, psychologues, logopédistes, psychomotriciens.

La **Figure 4** montre que, dans certains cas, d'autres situations ou problématiques tendent à complexifier la dynamique familiale. Les principales sont liées à la situation socio-économique des parents (familles monoparentales, sans emploi, migrantes, au bénéfice de l'aide sociale), à la violence (souvent verbale et psychologique, parfois physique) et à la santé (psychique et/ou physique). Nous observons aussi que l'absence du père peut être problématique. Dans une moindre mesure, nous rencontrons des parents ayant des problèmes d'addiction et des enfants hyperactifs.

Autres facteurs (pour parent-s et/ou enfant-s)

Situations ou problématiques de 2017 à 2021 (plusieurs possibles)	En %
Santé (psychique et/ou physique)	32
Aide sociale	26
Abus – violence – maltraitance	20
Père absent	19
Famille recomposée	15
Hyperactivité	9
Addictions	9
Famille migrante	9
Délits	8

Figure 4

Au fil des années, nous observons une légère diminution des « problématiques multiples » au sein des familles que nous suivons, ce qui est probablement dû au fait que nous intervenons de manière plus précoce, la plupart du temps directement à la demande des parents.

8. Fin du suivi

Depuis l'ouverture de l'AEMO le 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2021, nous avons classé 403 dossiers. Durant la même période, la durée moyenne des suivis est de 11,36 mois. Le suivi AEMO peut prendre fin pour diverses raisons, mais dans 65 % des cas, le fait que les objectifs soient atteints ou que la situation se soit améliorée sont mentionnés.

Nous retrouvons ici les 39 suivis qui ont pris fin en raison d'un placement institutionnel, ce qui représente tout de même 10 % des familles. Bien que cette issue, qui peut être limitée dans le temps, soit presque toujours vécue comme un échec, elle peut être constructive et salubre si elle est bien préparée et accompagnée de manière optimale. L'intervenant AEMO tient souvent un rôle important dans ce processus.

La **Figure 5** présente d'autres critères pouvant mettre fin à une collaboration avec la famille (plusieurs apparaissent parfois dans la même situation). Ils relèvent d'un manque d'implication d'un ou plusieurs membres de la famille, d'absences répétées aux rendez-vous (non-respect du contrat de collaboration), d'un déménagement hors du Jura bernois ou d'une prise en charge par un service ou professionnel plus adapté (curateur, thérapeute ou autre). Dans presque tous les cas, la fin du suivi est discutée et argumentée au cours du bilan final. Souvent décidée en accord avec la famille, elle peut aussi l'être de façon unilatérale.

Il est intéressant de constater que certains parents n'étant pas suffisamment ouverts à ce type de collaboration nous recontactent plusieurs mois, voire plusieurs années après avoir résilié le contrat pour relancer le processus, ce que nous acceptons en principe au terme d'un nouvel entretien préalable. Aujourd'hui, 15 à 20 % des familles suivies relèvent de « dossiers réactivés ».

Fin du suivi (raison-s) au 31.12.2021 : 409

	Raison-s (plusieurs possibles)	Nombre	En %
1	Amélioration de la situation	174	43
2	Objectifs atteints	92	22
3	Manque d'implication de la famille (parents et/ou enfants)	53	13
4	Mandat éducatif assumé par un SSR (curatelle éducative)	44	11
5	Placement institutionnel (initié ou non par l'AEMO)	39	10
6	Suivi psychologique	31	8
7	Résiliation du contrat par l'AEMO	29	7
8	Changement de domicile (hors du Jura bernois)	26	6
9	Suivi de plus de 2 ans	20	5
10	Résiliation du contrat par la famille	15	4
11	Absences répétées aux rendez-vous	13	3
12	Signalement à une autorité (en principe l'APEA)	12	3
13	Autres	23	6

Figure 5

9. Suivis « sans suite »

Un des objectifs principaux des entretiens préalables est de vérifier l'adéquation entre la demande de la famille, parfois du curateur, la mission de l'AEMO et les compétences de ses collaborateurs. A ce jour, nous observons qu'environ 20 % des situations ont été classées « sans suite ». Pour être précis, il s'agit de familles que nous avons reçues à un, deux, voire trois entretiens préalables, avec lesquelles nous avons convenu que le suivi AEMO n'allait pas démarrer (cf. **Figure 6**).

Sans suite (raison-s) au 31.12.2021 : 121

	Raison-s (plusieurs possibles)	Nombre	En %
1	Pas de besoins manifeste (ou « ça va mieux ! »)	58	48
2	Suivi psychologique	22	18
3	Refus de l'adolescent-e	21	17
4	Refus du-des parent-s	21	17
5	Suivi socio-éducatif existant (curatelle ou autre)	15	12
6	Plusieurs rendez-vous manqués (plus de réponse ou de demande)	11	9
7	Placement institutionnel	8	7
8	Signalement (des parents ou autres à l'APEA)	6	5
9	Problématique liée au droit de visite	4	3
10	Problématique uniquement scolaire	4	3
11	Déménagement imminent	4	3
12	Problématique au niveau du couple	4	3
13	Autres	7	6

Figure 6

Pour la moitié des « sans suite », nous et/ou la famille avons considéré que le besoin n'était pas manifeste. Parfois, un ou deux entretiens suffisent à apaiser la situation et les parents nous disent clairement que « ça va mieux ! ». Dans d'autres situations, nous orientons la famille vers une prise en charge plus adaptée (conseil conjugal, thérapie, etc.). Il arrive aussi qu'un parent renonce finalement aux services de l'AEMO. Enfin, un placement est parfois préférable à un suivi éducatif ambulatoire.

En définitive, cette manière de procéder limite le nombre de situations dans lesquelles nous pourrions démarrer avant de constater que le suivi AEMO n'est pas l'outil pertinent ou, comme c'est déjà arrivé, qu'un parent nous dise qu'il ne peut accepter l'intrusion d'un éducateur à la maison. Il est toutefois intéressant de constater qu'à ce jour 13 dossiers classés sans suite ont été activés ultérieurement à la demande des parents !

10. Retour des familles – Questionnaires de satisfaction

Il est important pour nous d’avoir un retour des familles lorsqu’un suivi AEMO s’achève. C’est pourquoi nous leur remettons un questionnaire de satisfaction leur permettant de porter un regard critique et constructif sur notre collaboration. Le cas échéant, leurs remarques nous amèneront à adapter notre mode d’intervention, éventuellement à en revoir certains principes.

Au début de l’année 2020, nous avons élaboré un nouveau questionnaire de satisfaction en réduisant le nombre de points à évaluer et en reformulant certaines questions. Il est ainsi adapté à toutes les situations, y compris les suivis relativement courts. Les « compteurs » ayant été remis à zéro, nous présentons ci-dessous uniquement les réponses des parents (38 suivis). Celles des adolescent.e.s et curateurs.trices sont encore trop peu nombreuses pour les mentionner (cf. **Figure 7**). La synthèse des résultats est réjouissante car, sur la base de notes de 1 à 6, notre moyenne générale pour les parents s’élève à 5,84.

92 % de ces mêmes parents ont jugé le suivi AEMO « Très satisfaisant » et 8 % « Plutôt satisfaisant ». Nous n’avons pas enregistré de « Plutôt insatisfaisant » ou « Insatisfaisant » depuis 2020. Ces résultats ressemblent à ceux enregistrés depuis 2010.

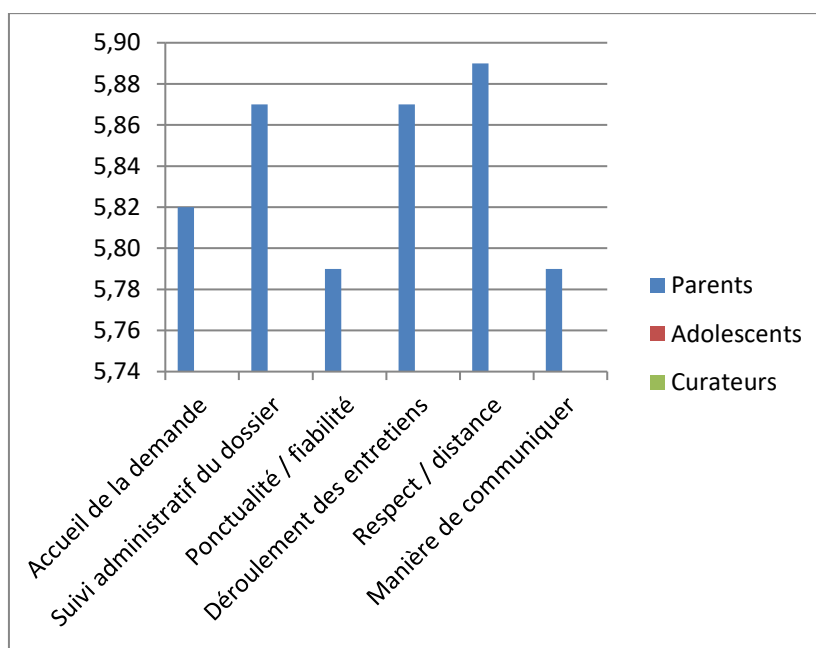


Figure 7

11. Commentaires des parents (exemples)

Le suivi m'a convenu. L'intervenant était à l'écoute et m'aidait à chercher des solutions dans mes problèmes relationnels avec mon fils. Il m'a rassurée, donné des exemples et je suis contente de pouvoir l'appeler en cas de besoin.

Grâce à l'AEMO, nous avons pu améliorer notre façon de faire, mais surtout reprendre confiance en nous dans notre rôle de parents. Nous repartons sur de meilleures bases. Merci à vous pour vos conseils et patience !

Merci pour votre travail. Cela va beaucoup mieux avec notre fils. Il écoute mieux, aide mieux, s'entend mieux avec la famille et arrive à se remettre en question maintenant. Un grand merci !

L'intervenant de l'AEMO était une personne responsable et exemplaire. Il a répondu à plusieurs questions que nous avons depuis beaucoup de temps. Il s'est montré intéressé par la situation de notre fils et de la famille.

Rien n'a jamais été imposé, mais proposé. C'est agréable. Je ne me suis jamais sentie jugée, mais toujours encouragée. On s'adaptait à notre fils et non à un cadre précis à suivre. Je trouvais cela chouette ! A l'écoute aussi de ma situation personnelle. Une très bonne aide pour mon fils et moi ainsi qu'une belle expérience et un bon apprentissage. Merci beaucoup !

Un grand merci à M. pour son professionnalisme, sa positivité, son écoute et sa générosité dans les moments difficiles. Nous avons toujours beaucoup de plaisir à le recevoir et à pouvoir discuter de tous nos problèmes avec notre fils.

Nous avons pu partager des choses et aborder des sujets que nous n'aurions pas abordés sans une médiatrice de l'AEMO. Chacun a pu partager, se confier et recevoir des pistes qu'on aurait pas prises. Les enfants ont apprécié les moments de partage avec les animaux.

L'écoute nous a été d'un grand secours. Nous aurions aimé qu'on nous dise « faites comme ça et le problème sera réglé ». Nous savons que c'est impossible. Merci pour votre soutien !

La présence de l'AEMO m'a libérée de ma frustration, a réglé certains malentendus avec les personnes du réseau et m'a aidée à accompagner ma fille dans l'estime de soi.

Déçue du résultat final si je peux m'exprimer ainsi. Lors de nos entretiens, j'ai beaucoup lâché prise comme vous me l'avez fait comprendre, mais ma fille n'a pas changé.

Tout s'est très bien déroulé selon les attentes que l'on avait face à la vie de famille, plus particulièrement axée sur le comportement des enfants. Mais la problématique principale s'est trouvée être dans le couple et, en accord avec Mme, c'est à nous parents de travailler à présent ceci (ce que nous faisons en thérapie de couple). Merci pour votre aide précieuse !

12. Travail en réseau – Représentation

Nous restons attentifs au maintien des liens avec nos partenaires du réseau (SSR⁷, écoles, SPEA⁸, UHPA⁹, etc.) et ne manquons pas de solliciter des rencontres si nécessaire. Le but de ces rencontres est de collaborer au mieux afin d'apporter l'aide adéquate aux familles qui en ont besoin.

Dans la même logique, nous participons à divers débats menés dans la région, notamment grâce à notre présence active au sein de plusieurs associations (PIEA, GAS¹⁰, apemo.ch¹¹, Réseau Santé-Social, réseau cantonal de la petite enfance, etc.).

Le document présenté en **annexe 3** rappelle que notre région est bien dotée au niveau de l'intervention précoce et de la protection de la jeunesse. Il est important que les différents acteurs se connaissent et veillent à une bonne coordination afin d'éviter les doublons ou la multiplication des interventions qui, à terme, peuvent se révéler contre-productives.

13. Formation continue – Supervision

Nous accordons de l'importance à la formation continue de nos employés qui évoluent dans un monde en mouvement et interviennent au sein de familles confrontées à des problèmes variés. C'est pourquoi, dans la mesure de nos moyens et de nos disponibilités, chaque collaborateur peut s'inscrire à quelques journées de formation. Ensuite, un retour est proposé à l'équipe afin que chacun puisse s'enrichir de l'expérience de ses collègues.

Comme l'année précédente, nous avons limité les jours de formation au bénéfice des séances de supervision avec Jean-Luc Tournier. Ses apports théoriques et pratiques nous sont très précieux. Ils nous permettent d'être davantage pertinents et « d'oser » d'autres approches dans les familles.

Jusqu'à la fin de l'automne 2021, le programme des formations a parfois été perturbé par les soubresauts du Covid-19, mais les nouvelles technologies nous ont permis de suivre certaines sessions à distance.

⁷ Services Sociaux Régionaux

⁸ Service Psychologique pour Enfants et Adolescents

⁹ Unité d'Hospitalisation Psychiatrique pour Adolescents à Moutier

¹⁰ Groupement d'Action Sociale du Jura bernois

¹¹ Groupement des AEMO et pratiques éducatives en milieu ouvert de Suisse latine

14. Administration – Gestion – Comptabilité

Le fonctionnement général du service et la gratuité des prestations pour les familles nous permettent d'alléger au maximum le temps lié à l'administration et à la gestion financière de l'AEMO. Ainsi, le quart de poste attribué au responsable du service lui permet de s'occuper des RH (gestion du personnel, salaires et charges sociales, etc.) des finances (paiements, budget, comptabilité) et des contacts avec le canton et le réseau. Les permanences ainsi que la tenue des dossiers des familles (correspondance, contrats, bilans, rapports, journaux, etc.) sont assumées par chaque collaborateur.

Les comptes 2021 de l'AEMO (cf. **annexes 4.1-4.3**) se soldent par un excédent de charges de fr. 8'423.15. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, ce résultat négatif est principalement lié aux charges de personnel. Nos collaborateurs sont expérimentés et très fidèles. Ainsi, depuis l'ouverture de l'AEMO en septembre 2010, nous n'avons enregistré aucun départ, donc aucun gain de rotation. Les montants des salaires et des charges (3 employés sur 4 ont plus de 50 ans) ont augmenté plus vite que les montants alloués par le canton. En même temps, nous n'avons rien dépensé en frais d'annonces pour d'éventuels postes à repourvoir.

Il faut cependant noter que l'excédent de charges 2021 est d'environ fr. 15'000.-- inférieur à ce que nous avons prévu, ceci en raison d'un congé sans solde de deux mois accordé à une de nos collaboratrices (son remplacement s'est fait à l'interne).

Un petit regard dans le rétroviseur nous permet encore d'observer l'évolution de nos résultats. Le premier exercice comptable de l'Association AEMO du Jura bernois créée le 1^{er} septembre 2012 couvrant seize mois (du 01.09.12 au 31.12.13) nous amène à le laisser de côté pour conserver uniquement les exercices des huit dernières années. Et voilà ce qu'ils nous indiquent :

Année	Contribution cantonale	Charges	Variation	Résultat	Fortune au 31.12
2014	405'089	378'555		+ 26'534	125'464
2015	407'200	385'929	+ 1,95 %	+ 21'271	146'735
2016	410'100	408'639	+ 5,88 %	+ 1'461	148'196
2017	400'000	419'652	+ 2,69 %	-19'652	128'544
2018	412'360	437'381	+ 4,21 %	-25'021	103'523
2019	420'426	447'773	+ 2,38 %	-27'347	76'176
2020	424'107	442'225	- 1,24 %	-18'118	20'142
2021	425'070	433'493	- 1,97 %	-8'423	11'719

Après l'exercice comptable 2021, nos réserves sont passées de fr. 20'141.80 à fr. 11'718.65. Cette situation nous a amenés à renégocier avec le canton afin d'avoir un budget prenant en compte les charges réelles que nous aurons en 2022, à savoir environ fr. 460'000.--. Ce montant nous a été accordé, notamment par le fait que le budget 2023 sera probablement de fr. 15'000.-- inférieur en raison d'un gain de rotation à venir.

Nous nous permettons encore de revenir brièvement au sujet de l'AEMO qui représente, parfois, une véritable « alternative aux placements » et aux bénéfices qui en résultent. Les montants présentés ci-dessous sont considérables et nous permettent d'affirmer que, même si nos projections étaient hasardeuses ou sujettes à une marge d'erreur, l'investissement engagé dans un service ambulatoire et de prévention tel que le nôtre est tout à fait rentable !

Année	Economies en lien avec les « alternatives aux placements »	Charges de l'AEMO	Différence (économies sur 8 ans)
2014	1'102'000	378'555	723'445
2015	790'400	385'929	404'471
2016	957'600	408'639	548'961
2017	1'048'800	419'652	629'148
2018	1'235'958	437'381	798'577
2019	1'084'604	447'773	636'831
2020	599'504	442'225	157'279
2021	781'992	433'493	348'499
Total :	7'600'858	3'353'647	4'247'211

15. Conclusion

Nous espérons qu'à la lecture de ce rapport annuel, votre perception de l'AEMO du Jura bernois soit la plus claire possible. Les **annexes 1 à 15** vous donneront encore quelques informations utiles.

En toutes circonstances, il est possible de nous contacter pour avoir des précisions complémentaires ou pour organiser une rencontre.

16. Remerciements

Nous tenons à remercier les membres de notre comité de leur soutien et de l'intérêt qu'ils portent à notre action, les instances cantonales qui financent l'intégralité de nos prestations, ainsi que les services et les professionnels du réseau de leur précieuse collaboration. C'est grâce à ces multiples soutiens et reconnaissances que nous avons pu fêter le 10^{ème} anniversaire de l'AEMO en toute sérénité.

Enfin, merci aux enfants, adolescents et parents de la confiance qu'ils nous accordent, de leur reconnaissance, de l'énergie qu'ils déploient pour vivre au mieux des situations souvent complexes et pour s'intégrer dans une société qui ne l'est pas moins.

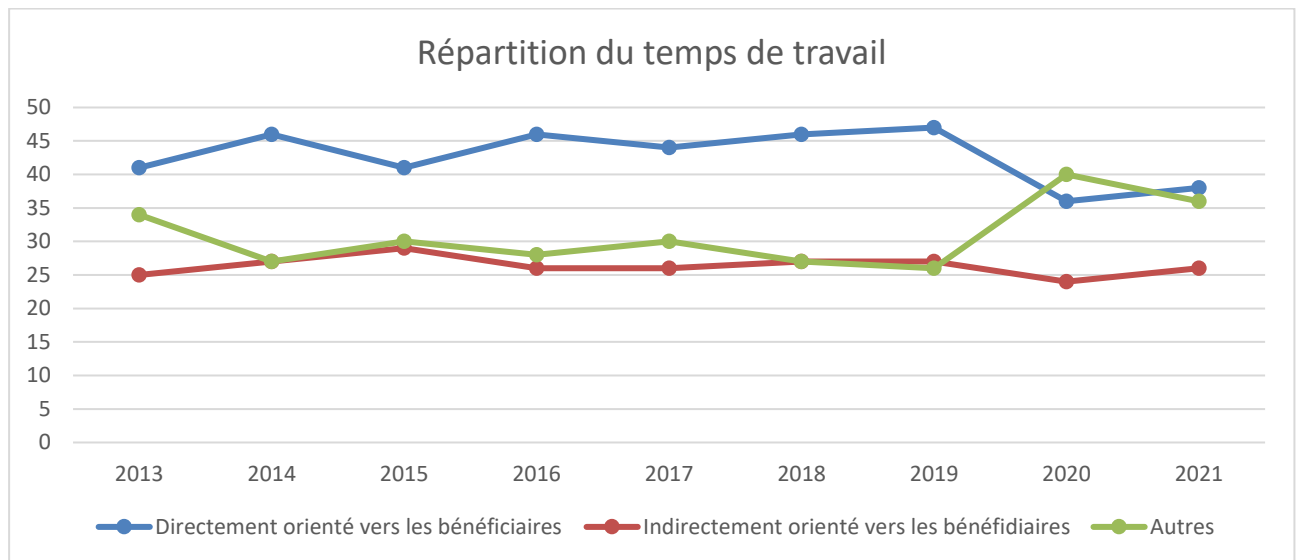
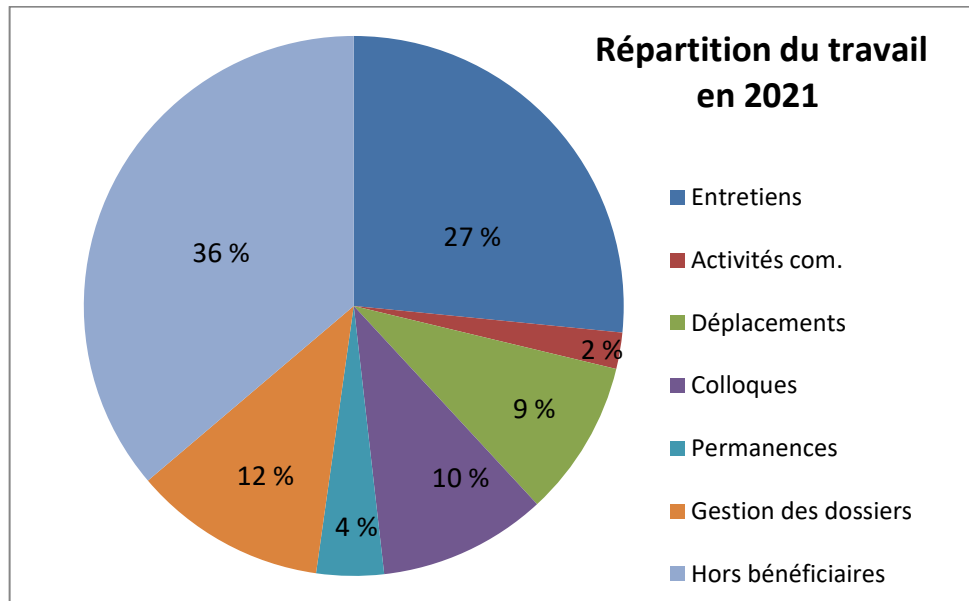
Willy Baumgartner

Tavannes, le 30 juin 2022

17. Annexes

1. Répartition du travail
2. Alternatives aux placements – Estimation des économies en 2021
3. Réseau professionnel (liste non exhaustive)
4. Comptes 2021
5. Origine de la demande
6. Lieux des entretiens
7. Entretiens avec
8. Répartition par district
9. Nationalité
10. Statut professionnel du-des parent-s
11. Lieu de vie des enfants
12. Références
13. Prévention
14. Age au début du suivi
15. Flyer AEMO du Jura bernois

Annexe 1



Annexe 2

Coût par dossier et économies sur les "alternatives aux placements degré I" en 2021

Stat. no 4

Une heure d'entretien AEMO = fr. 250.--

Prix d'un placement (estimation) = fr. 250.-- par jour / fr. 7'600.-- par mois / fr. 91'250 par année

Numéro de dossier	Nombre d'entretiens	Durée des entretiens (en minutes)	Durée des entretiens (en heures)	Coût (fr. 250.--/heure d'entretien)	Déplacements (en minutes)	Déplacements (en heures)	Nombre d'enfants suivis	Nombre d'enfants dans la famille	Alternative au placement "Degré I"	Enfant-s concernés par le placement	Durée du placement "Degré I" (en mois)	Coût des placements "Degré I" (fr. 250.--/journée)	Economies pour placements "Degré I"
11-08-R1	5	345	5,75	1 438	145	2	1	1	1	1	6	45 600	44 163
14-22-R2	8	555	9,25	2 313	160	3	1	1	1	1	2	15 200	12 888
16-07-R2	11	660	11,00	2 750	220	4	2	2	1	1	5	38 000	35 250
16-46-R1	5	285	4,75	1 188	115	2	1	1	1	1	2	15 200	14 013
19-07	2	120	2,00	500	30	1	1	3	1	1	1	7 600	7 100
19-19	12	915	15,25	3 813	295	5	1	1	1	1	6	45 600	41 788
19-21	30	1 365	22,75	5 688	350	6	1	1	1	1	10	76 000	70 313
20-06	24	1 365	22,75	5 688	94	2	1	1	1	1	7	53 200	47 513
20-27	13	945	15,75	3 938	495	8	1	1	1	1	12	91 200	87 263
20-30	16	1 030	17,17	4 292	465	8	1	4	1	1	5	38 000	33 708
21-05	34	2 370	39,50	9 875	755	13	2	3	1	1	12	91 200	81 325
21-08	8	645	10,75	2 688	255	4	1	1	1	1	2	15 200	12 513
21-10	10	690	11,50	2 875	400	7	1	1	1	1	7	53 200	50 325
21-13	11	885	14,75	3 688	225	4	3	3	1	1	7	53 200	49 513
21-14	14	825	13,75	3 438	550	9	1	2	1	1	7	53 200	49 763
21-20	15	1 180	19,67	4 917	414	7	2	2	1	1	7	53 200	48 283
21-29	12	1 020	17,00	4 250	230	4	2	2	1	1	3	22 800	18 550
21-33	14	870	14,50	3 625	260	4	1	4	1	1	3	22 800	19 175
21-34	8	540	9,00	2 250	320	5	2	2	2	2	2	60 800	58 550
	252	16 610	276,83	69 208	5778	96	26	36	20	20	106	851 200	781 992

Remarque : Les prix des placements sont très variables (institution cantonale ou extra-cantonale, placement familial, time-out, etc.). Nous avons choisi fr. 250.-- par jour et par enfants en référence aux tarifs du CEPC à Courtelary et de St-Germain à Delémont, institutions relativement "bon marché" de la région.

2010-2020
DIX ANS AU SERVICE
DES FAMILLES DU JURA
BERNOIS



ENSEMBLE nous sommes plus forts !

L'AEMO est très impliquée dans le RESEAU régional !

Si, la plupart du temps, ce sont les parents qui s'adressent directement à l'AEMO, c'est bien parce qu'ils ont été en grande partie orientés vers notre service par un professionnel du réseau, d'où l'importance pour nous de diffuser régulièrement nos flyers dans les services et autres établissements de la région. Nous devons également bien connaître les multiples prestations à disposition des familles du Jura bernois et collaborer au mieux avec nos partenaires.

Ci-dessous la liste non-exhaustive (et dégressive en intensité) des collaborations que nous entretenons dans la région :

- **Services de protection de la jeunesse (sept Services sociaux dans le Jura bernois)**
- **Ecoles (travailleurs-euses sociaux-iales en milieu scolaire, direction, enseignant-e-s, etc.)**
- **Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)**
- CSP Berne-Jura (secteur couples et familles)
- Santé bernoise
- Service pédopsychiatrique et psychologique pour enfants et adolescents (SPP-SPE)
- Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescent à Moutier (UHPA)
- Clinique de jour à Bienne
- Diverses institutions résidentielles (CEPC à Courtelary, Alter Ecole à Tavannes, etc.)
- Service éducatif itinérant (SEI)
- Centre régional de puériculture
- Crèches et Ecoles à Journée Continue (EJC)
- Ministère publique des Mineurs
- Divers services d'animation jeunesse
- Orientation professionnelle
-

Annexe 4.1



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

de l'exercice 2021

AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes

à l'attention de l'assemblée générale de l'Association des Œuvres
d'Utilité Publique du district de Courtelary AOUP, Courtelary

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'AEMO du Jura bernois (Action Educative en Milieu Ouvert), Tavannes, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association de l'AEMO du Jura bernois alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Bienne, le 1^{er} février 2022

ARISTA FIDUCIAIRE SA

Gabriel Genesi
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexe 4.2

Bilan

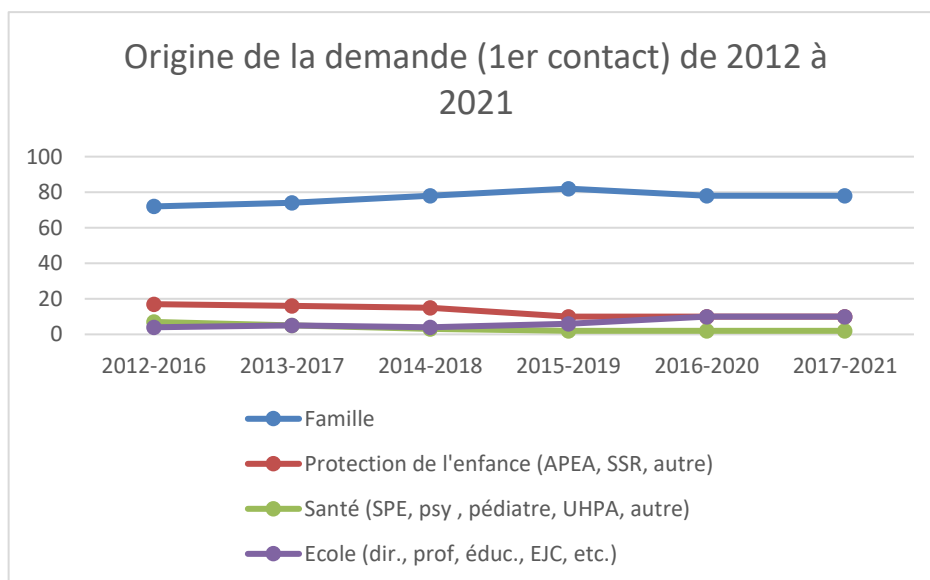
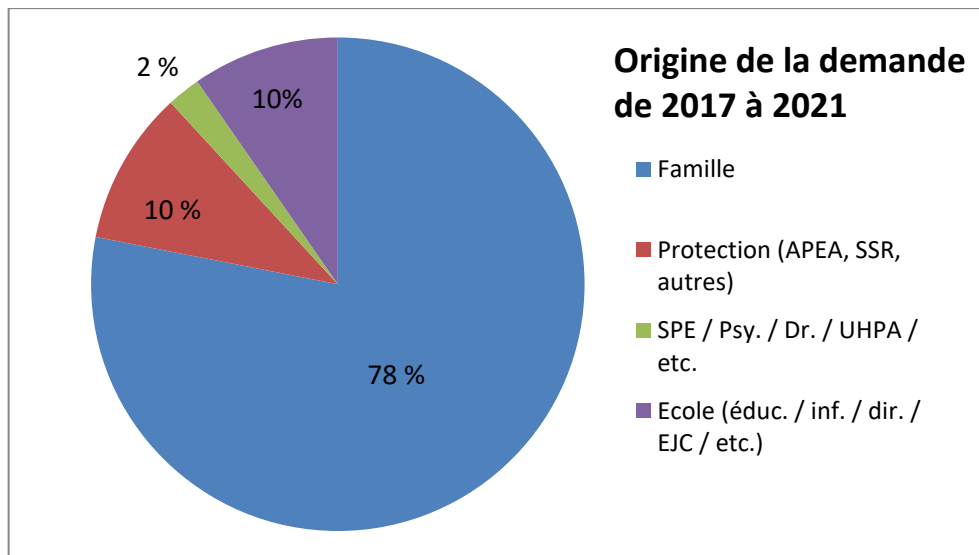
Aux 31 décembre ...	Réf.	2021	2020
		CHF	CHF
Actif			
Trésorerie		13'846.25	21'682.55
Comptes de régularisation actifs	2.10	<u>1'000.00</u>	<u>1'000.00</u>
Actif circulant		14'846.25	22'682.55
Actif immobilisé		0.00	0.00
Total de l'actif		<u>14'846.25</u>	<u>22'682.55</u>
Passif			
Comptes de régularisation passifs	2.11	<u>3'127.60</u>	<u>2'540.75</u>
Capitaux étrangers à court terme		3'127.60	2'540.75
Réserves facultatives issues de bénéfices cumulés	2.12	<u>11'718.65</u>	<u>20'141.80</u>
Capitaux propres		11'718.65	20'141.80
Total du passif		<u>14'846.25</u>	<u>22'682.55</u>

Annexe 4.3

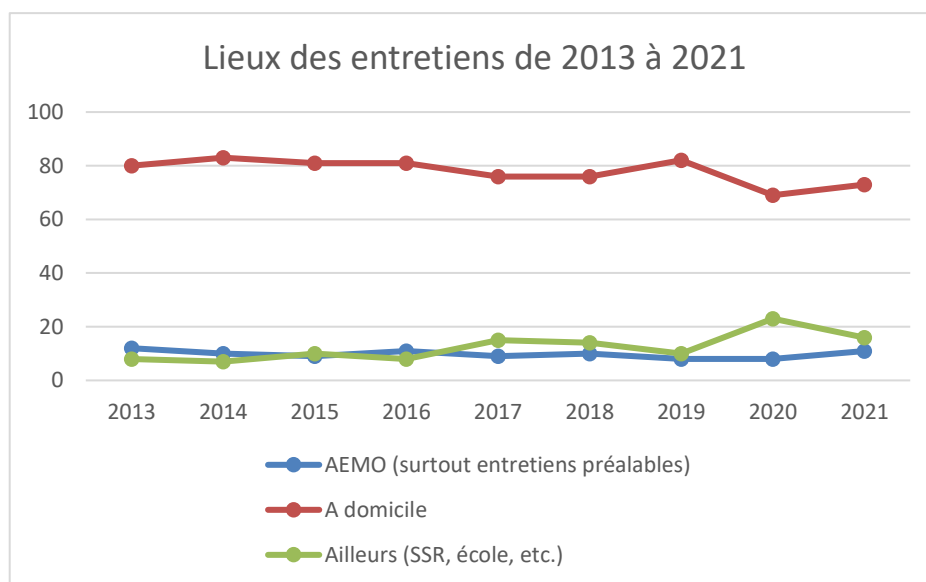
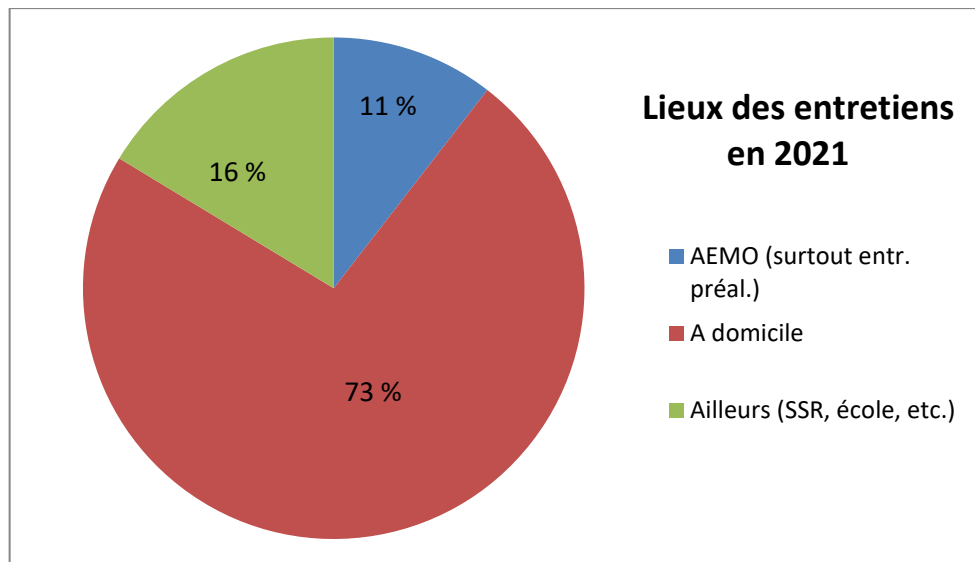
Compte de résultat

Pour la période du 1.1. au 31.12.	Réf.	2021	2020
		CHF	CHF
Contributions du canton de Berne		425'070.00	424'107.00
Total Produits d'exploitation		425'070.00	424'107.00
Charges de personnel	2.13	-397'009.35	-407'296.60
Ménage		-89.40	-55.70
Entretien et réparation des immobilisations corporelles		-1'608.95	-5'440.65
Charges d'investissements		-10'800.00	-9'900.00
Energie et eau		-4'800.95	-1'516.00
Ecole, formation et loisirs		-659.10	-773.65
Bureau et administration	2.14	-6'694.60	-6'342.90
Autres charges d'exploitation	2.15	-11'779.80	-10'859.80
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>		<i>-36'432.80</i>	<i>-34'888.70</i>
Charges et produits financiers	2.16	-51.00	-40.00
Résultat de l'exercice		-8'423.15	-18'118.30

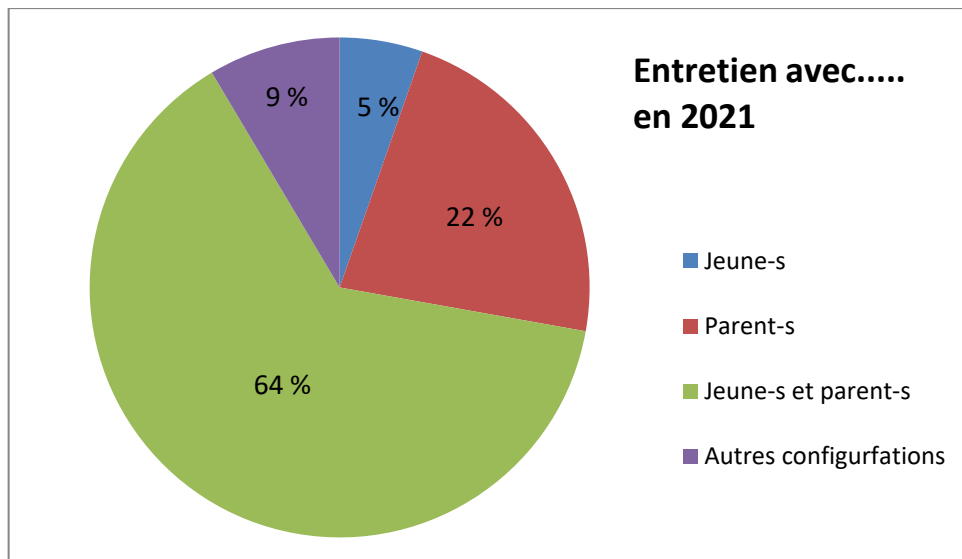
Annexe 5



Annexe 6



Annexe 7

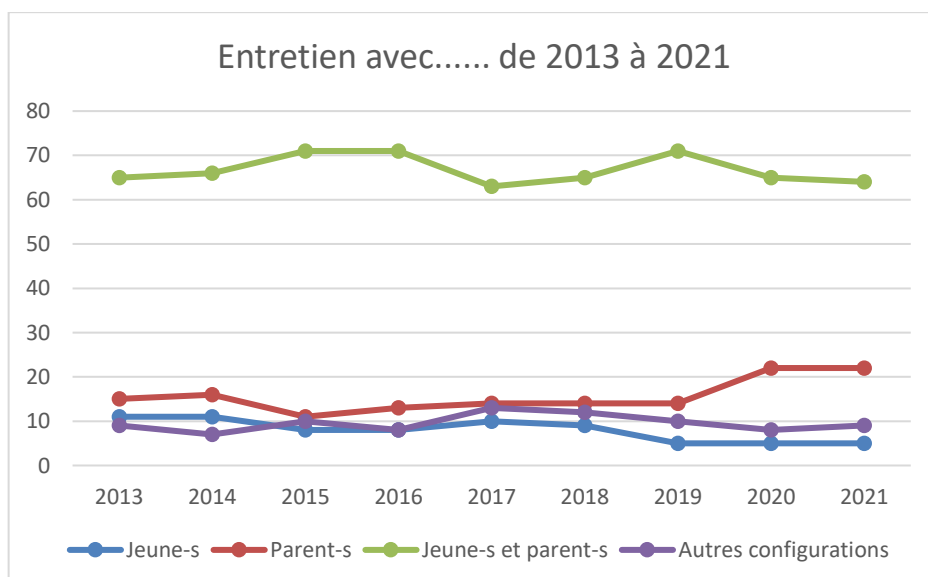


Durée moyenne des entretiens en 2021 :

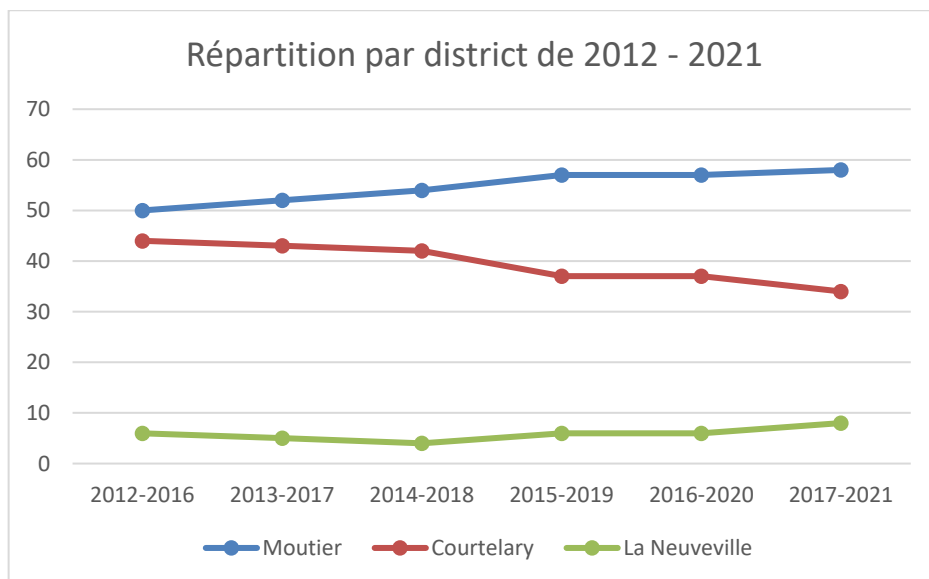
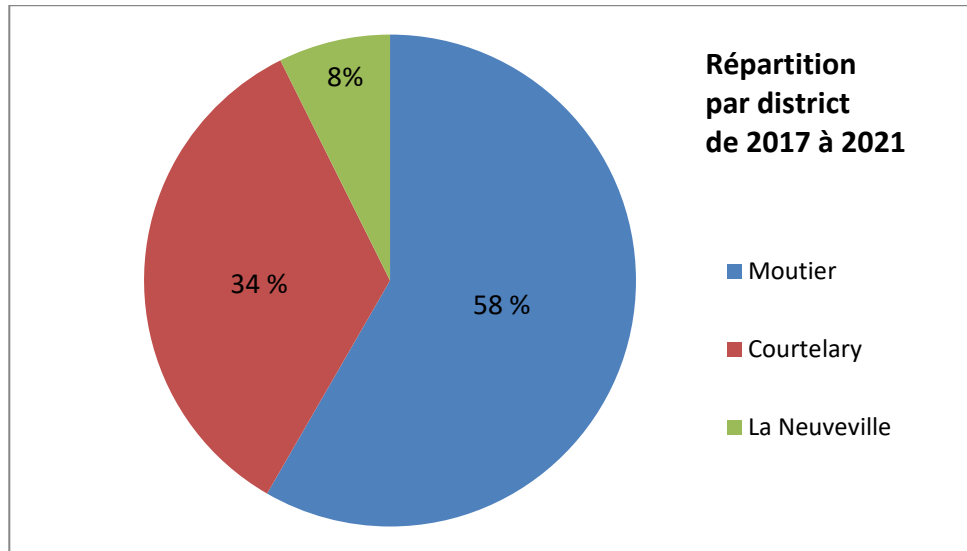
69 minutes

Durée moyenne des déplacements par entretien en 2021 :

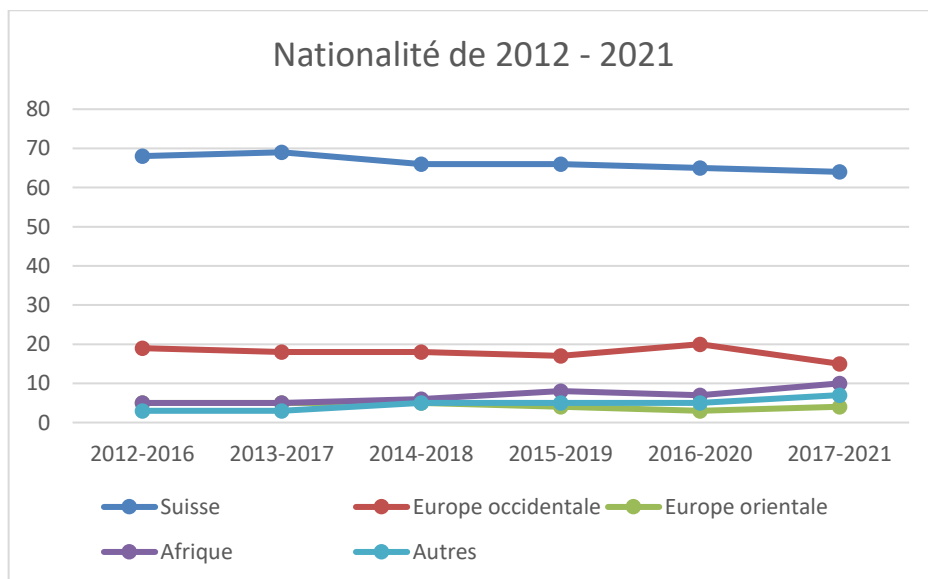
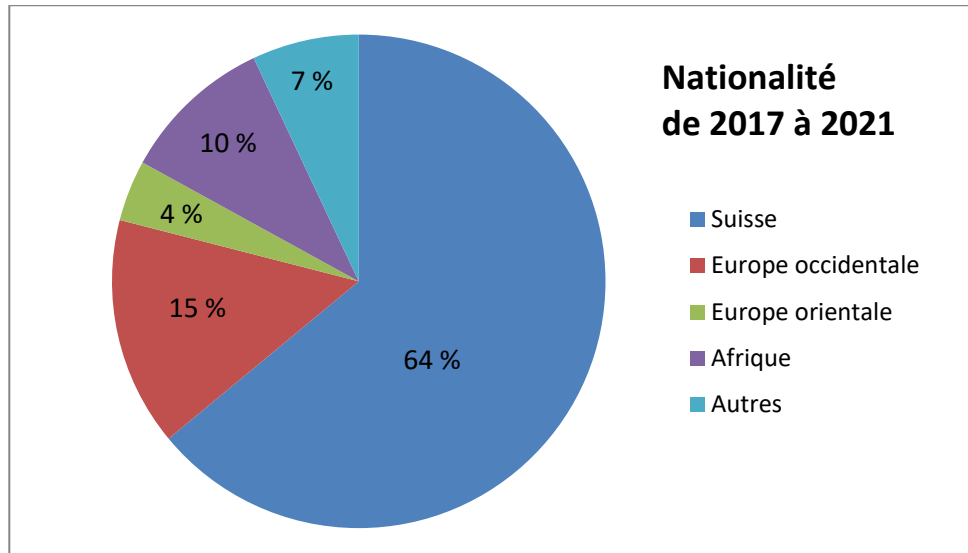
23 minutes



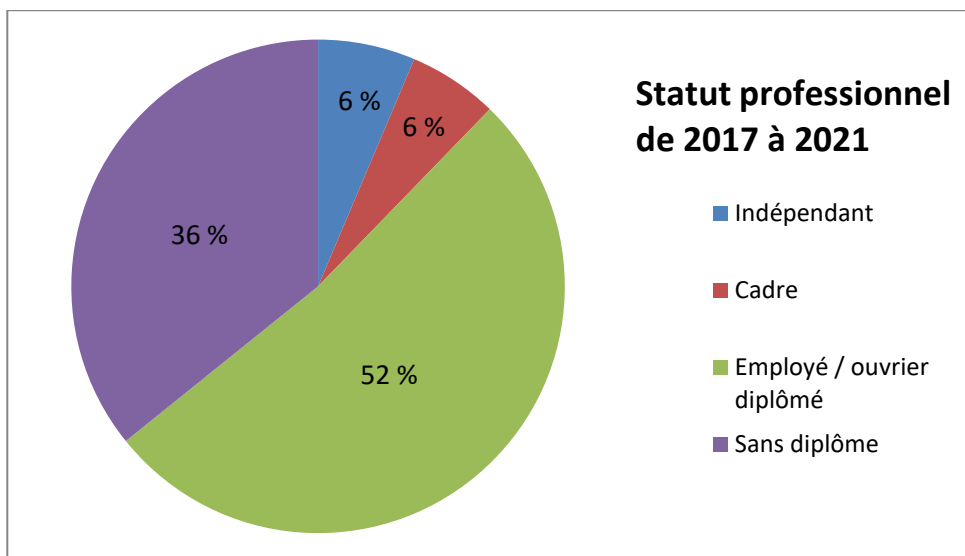
Annexe 8



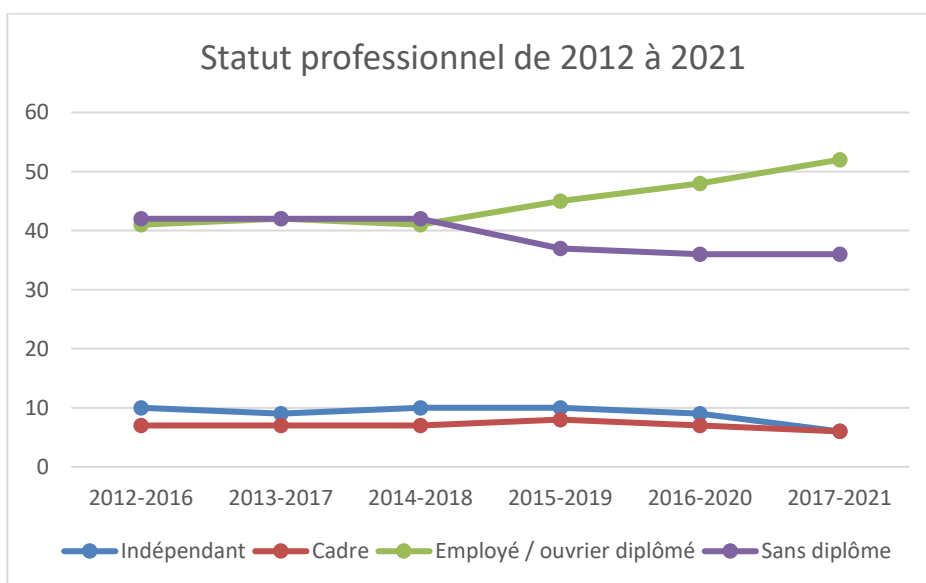
Annexe 9



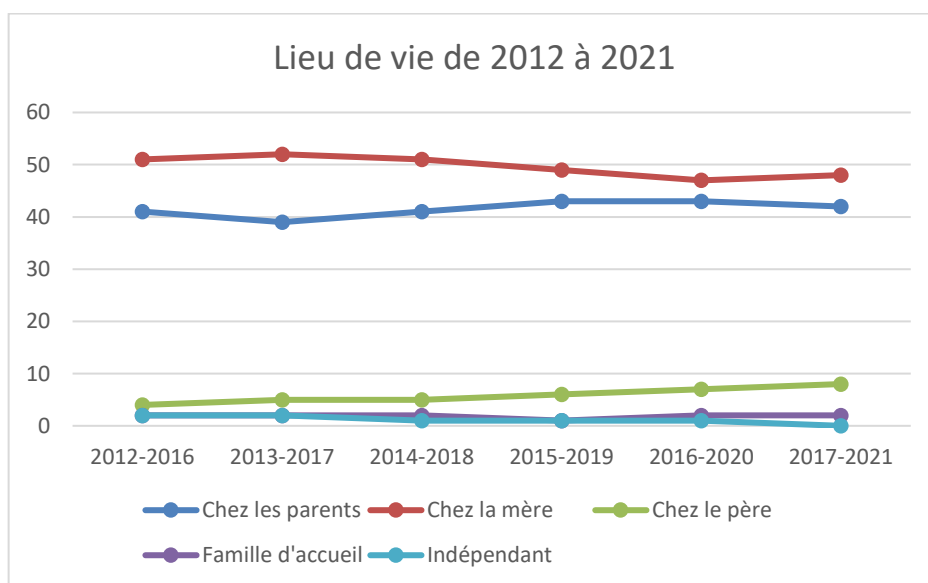
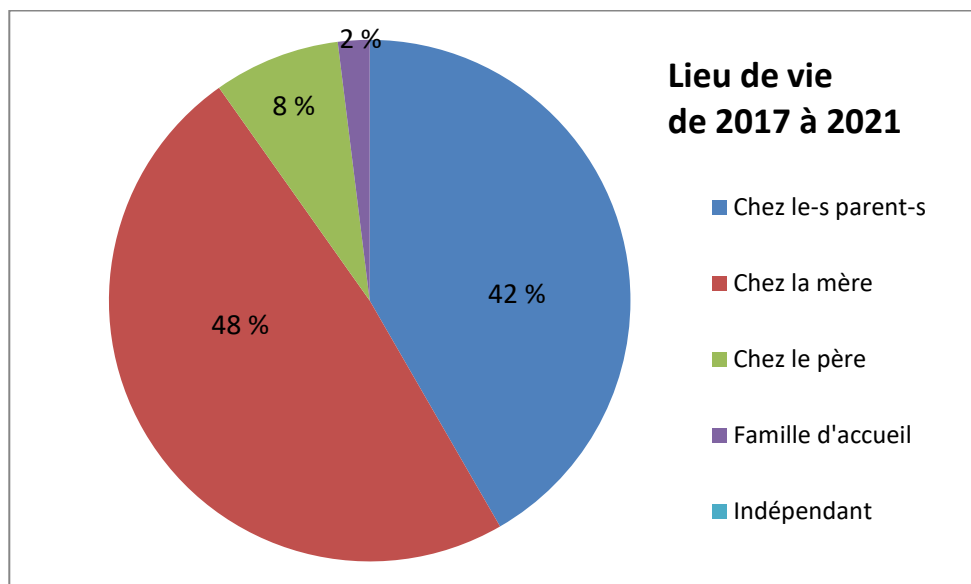
Annexe 10



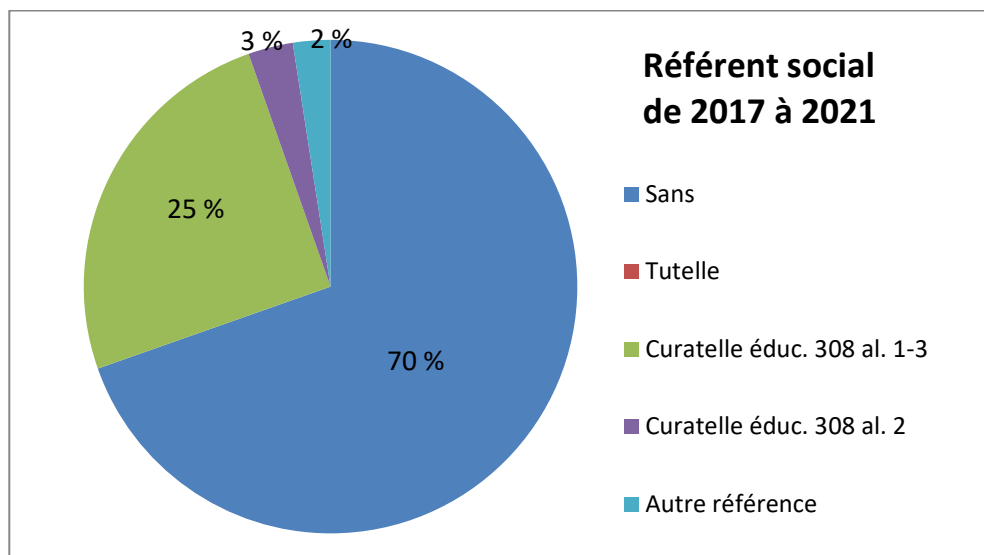
26 % des familles suivies par l'AEMO sont au bénéfice de l'aide sociale
7 % sans emploi (avec ou sans indemnités de chômage)
4 % au bénéfice d'une rente AI



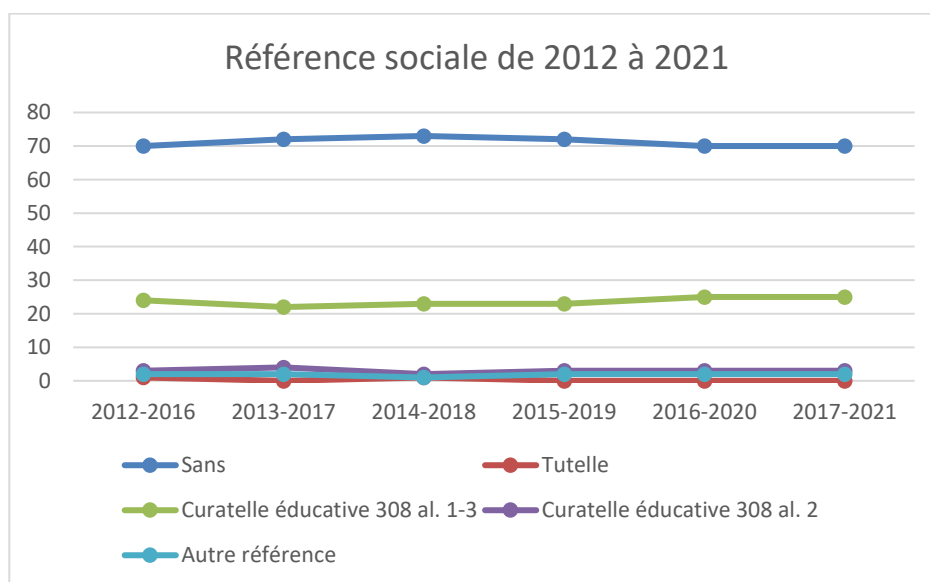
Annexe 11



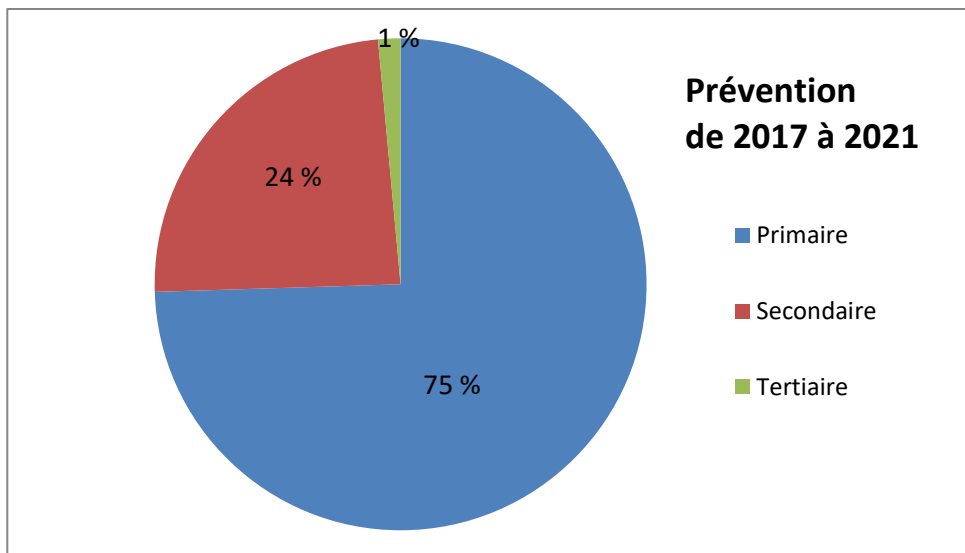
Annexe 12



La collaboration avec les curateurs (28 % des dossiers) est à discuter avec les SSR : orientation vers l'AEMO, complémentarité, objectifs, durée du suivi, etc.



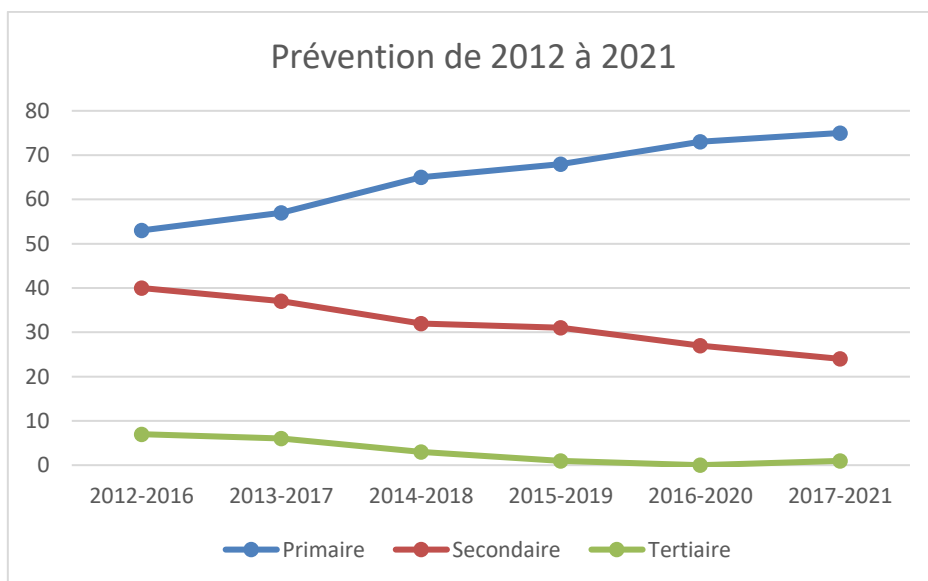
Annexe 13



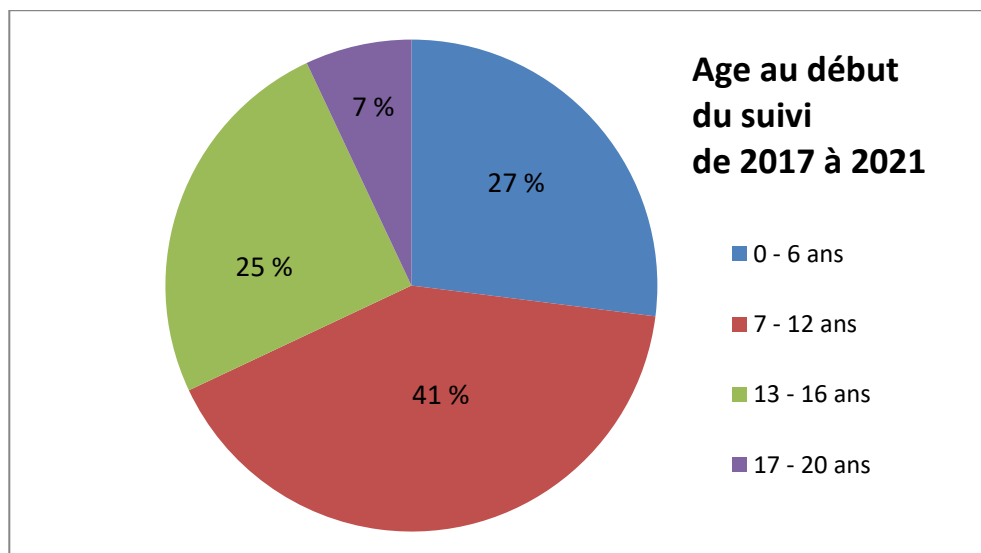
Prévention primaire : intervention précoce à la demande des parents (souvent orientés par une connaissance ou un professionnel du réseau)

Prévention secondaire : situation problématique, en principe déjà suivie par un ou plusieurs professionnels du réseau (SSR, thérapeute, SEI, etc.)

Prévention tertiaire : suivi complexe avec diverses problématiques, souvent après un ou plusieurs placements institutionnels (l'AEMO arrive souvent trop tardivement dans ce genre de situations)



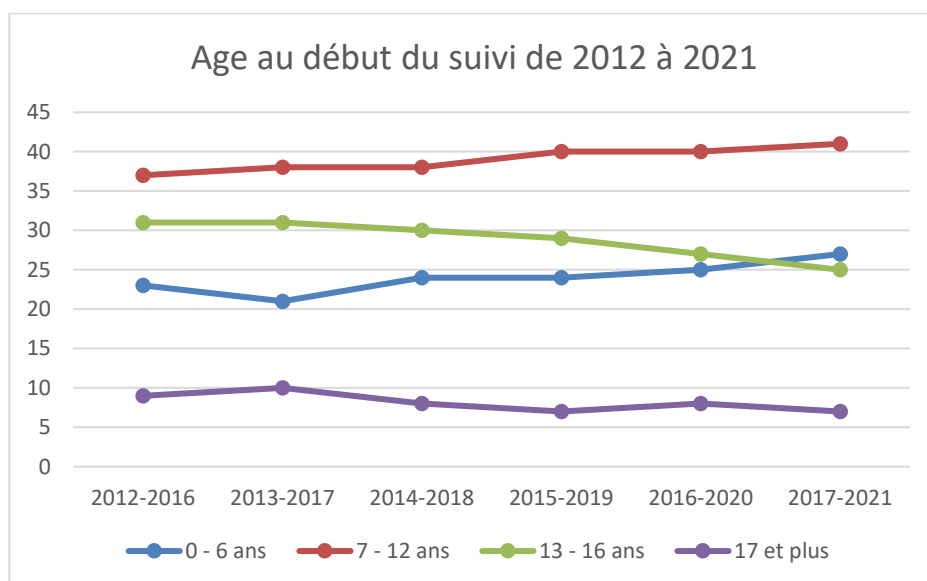
Annexe 14



Age moyen des enfants au début du suivi de 2017 à 2021 : 9,82 ans

Moyenne d'enfants suivis par famille de 2017 à 2021 (5 ans) : 1,66 (338 : 204)

Moyenne d'enfants dans la famille de 2017 à 2021 (5 ans) : 2,19 (338 + 72 + 37 = 447 : 204)



Annexe 15.1



WWW.AEMOJB.CH

INFO@AEMOJB.CH

L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT EST UNE AIDE OFFERTE AUX FAMILLES DU JURA BERNOIS

DES SOUCIS EN FAMILLE?

- Parents rencontrant des difficultés éducatives
- Communication et relation Parents-Enfants difficiles
- Difficultés apparaissant à l'école ou sur le lieu d'apprentissage
- Jeune ayant besoin d'un soutien pour gérer son quotidien



ENSEMBLE NOUS POUVONS...

- Analyser les situations familiales difficiles et trouver des solutions
- Identifier et comprendre les besoins de chacun-e
- Renforcer les compétences familiales
- Faciliter la communication



COMMENT?

- Rencontres régulières à domicile
- Collaboration avec différents partenaires
- Accompagnement limité dans le temps



AEMO du Jura bernois

032 481 37 79

Place de la gare 3
Case postale 26
2710 Tavannes

Permanence les mardis et
jeudis, de 9 à 11h

Laissez un message en dehors de
ces heures, nous vous
rappellerons dès que possible.